Cinquante cinquième année. - N ° 232 A Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4236

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

431 867 639 RCS Paris.
LHA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 345190.56 EUR.
Adresse : 214, rue du Fbg St Honore, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 431 867 639 RCS Paris. **LHA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CAJA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 214 rue Fbg St Honore 75008 Paris Capital : 72192.05 EUR Numéro unique d'identification : 448407965 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : LHA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 214 rue du Fbg St Honore 75008 Paris Capital : 345190.56 EUR Numéro unique d'identification : 431867639 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 17254718.95 EUR - passif de 971409.22 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : le rapport d'échange est fixé à 1620975 actions de la société CAJA pour 29328 actions de la société LHA. L'actif net apporté par la société LHAà la société CAJA s'élève à 17254718,95euros.En rémunération de cet apport net, 1620 975actions nouvelles de 0,05euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CAJA à titre d'augmentation de son capital de 81048,75euros. Les 1620 975actions nouvelles seront créées dont la jouissance sera rétroactive au 1er janvier 2021 et seront entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société absorbante, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation. Montant de la prime de fusion / scission : 17173670.20 EUR. Date du projet commun de fusion : 25.11.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CAJA : 25.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société LHA : 25.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..